## Note de Max Kohnstamm sur la nomination de René Mayer à la présidence de la Haute Autorité (Luxembourg, 7 juin 1955)

**Légende:** Le 7 juin 1955, une note interne rédigée par Max Kohnstamm, secrétaire de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) de 1952 à 1956, détaille les discussions autour des conditions de nomination du nouveau président de la Haute Autorité de la CECA, René Mayer. La note évoque notamment les interrogations suscités à cette occasion sur la compatibilité entre le mandat de président de la Haute Autorité et les responsabilités politiques nationales de l'ancien président du Conseil des ministres français.

**Source:** Archives historiques de l'Union européenne, Florence. MK Max Kohnstamm, MK-01 Haute Autorité de la CECA (1952-1958). Travaux de la Haute Autorité de la CECA, conférence de Messine et constitution du Comité d'action pour les États-Unis d'Europe, MK-2.

**Copyright:** Historical Archives of the European Union

**Avertissement:** Ce document a fait l'objet d'une reconnaissance optique de caractères (OCR - Optical Character Recognition) permettant d'effectuer des recherches plein texte et des copier-coller. Cependant, le résultat de l'OCR peut varier en fonction de la qualité du document original.

## URL

 $http://www.cvce.eu/obj/note\_de\_max\_kohnstamm\_sur\_la\_nomination\_de\_rene\_m ayer\_a\_la\_presidence\_de\_la\_haute\_autorite\_luxembourg\_7\_juin\_1955-fr-ae261c24-4edc-44eb-b68a-e9494c1291af.html$ 



Date de dernière mise à jour: 22/11/2016



## NOTE

Le mercredi ler juin, à la demande du Président Bech, je me suis tenu à la disposition de la Conférence des Ministres des Affaires Etrangères de la Communauté, pour faciliter les communications nécessaires entre la Haute Autorité et la Conférence, en vue de la consultation prévue pour la nomination du nouvenu Président.

Vere 7 h. du soir, le Secrétaire Cénéral du Conseil des Ministres m'informa officiellement de la décision des Ministres de nommer M. Rend Mayer comme Mombre de la Maute Autorité et de consulter cette dernière au sujet de la nomination de M. Mené Mayer en qualité de Président, et MM. Coppé et Etzel en qualité de Vice-Présidente. Il me donna à live la lettre ci-jointe et me demanda de la tranmettre à la Maute Autorité, par téléphone. Il me donna aussi lecture d'un communiqué sur lequel les Ministres s'étaient mis d'accord, en me demandant d'en communiquer, également, le texte à la Maute Autorité.

Bachant qu'il n'était pas exclu que certains Membres de la Maute Autorité désireraient, éventuellement, des informations au sujet des décisions prises concernant le mandat parlementaire de M. René Mayer, j'ai demandé à M. Calmès si le Président Bech avait une communication à faire à ce sujet aux Membres de la Maute Autorité. Après s'être informé auprès du Président Bech. M. Calmès me fit part que celui-ci n'avait aucune communication à faire à ce sujet.

Aussitôt après, je me suis mis en rapport avec le Frésident Jean Monnet; j'ai donné lecture des textes et j'ai demandé de bien vouloir veiller à la diffusion de ces textes aux Membres de la Maute Autorité, dans les meilleurs délais.

./.



Après cette communication téléphonique je me suis rendu à l'endroit où avait lieu le dîner des Délégués. C'est là que M. Clappier me fît part de ce que les Ministres avaient traité en secret les questions concernant le mandat parlementaire de M. René Mayer et que M. Pinay avait informé ses collègues de ce qui suit :

- 1°) que le Gouvernement français demanderait à M. René Mayer de ne pas remettre tout de suite son mandat parlementaire, vu la situation difficile à Constantine;
- 2°) que M. René Mayer demanderait son congé de Délégué à l'Assemblée Mationale et que ce congé impliquait à M. René Mayer de ne plus participer aux débats et vôtes de l'Assemblée ou de ses Commissions;
- 5°) que M. René Mayer informerait ses collègues de la Haute Autorité qu'il ne se présenterait pas aux élections de 1956.

Après avoir reçu ces informations, je me suis rendu suprès de M. Pinay pour lui expliquer que je craignais que certaines questions concernant le mandat politique de M. René Mayer scient posées par la Maute Autorité, questions qui ne seraient pas posées, si la Maute Autorité était au courant des informations données par M. Pinay à ses collègues. Sur cette entrevue, M. Pinay a bien voulu m'autoriser de communiquer aux Membres de la Maute Autorité les 5 points susmentionnés.

A la fin du diner, j'ai pu informer le Président Bech de l'autorisation accordée par M. Pinay.

Jeudi matin, dès la première heure, j'ai envoyé le télégramme dont copie ci-jointe, aux Présidents et Membres de la Haute Autorité, en donnant, plus tard, lecture de ce télégramme à M. Jean Monnet et en le priant de bien vouloir veiller à ce que la diffusion de ce texte soit faite dans les meilleurs délais.

A midi et demi du jeudi 2 juin, le texte du message, également ci-joint, me fût dicté par téléphone, depuis Luxembourg. A mon tour, j'ai dicté aussitôt ce texte, par téléphone, à M. Calmès, en lui demandant d'en donner connaissance au Président Bech.

KOHNSTAMM

Amnaxea.-



Les Ministres ont examiné la question de la nomination d'un Président de la Raute Autorité.

Ils se sont mis d'accord our les principes evivants :

- 1) Aucun des pays participant à la CUCAC n'a le droit d'ecouper en permanence un poste quelounque dans l'administration de la C.E.C.1.
- 2) Il n'est pas possible non plus d'adopter un régine absolu de roulements.
- 3) Il importe de nommer toujours sans considération d'ordre national la personnalité la plus qualifiée.

Les Ministres ont convenu de nommer Monsieur Bond MAYER, ancien Président du Consoil de Ministres français, en qualité de membre de la Haute Autorité en remplacement de M. Jean MONDER, démissionnaire. Les Couvernements des Rtate membres se proposent de désigner pour la période expirant le 10 février 1957, en qualité de Président de la Maute Autorité M. René MAYER et en qualité de Vice-Présidents MM. ETEEL et COFFE.

Les Ministres ont prid la Meute Autorité de leur faire connaître sou avis sur les désignations sus-mentionnées.

